



LE MERCREDI 9 DÉCEMBRE 2015

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

COMTÉ DE PAPINEAU

À une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la susdite commission scolaire tenue à la bibliothèque de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau, située au 378 A, rue Papineau, à Papineauville, le mercredi 9 décembre 2015, à 20 h 05, à laquelle sont présents :

Éric Antoine
Martine Caron
Jocelyn Fréchette
Maxime Hupé-Labelle
Dany Ouellet

Marc-Olivier Bisson
Richard Durocher
Cécile Gauthier
Raymond Ménard
Michel Parenteau

Les représentants du comité de parents

Anne-Marie Arcand
Sylvain Tremblay

Daniel Cooke

Absences

Stéphane Mongeon

Anik Morin

Formant quorum, sous la présidence de monsieur le commissaire Jocelyn Fréchette.

Sont également présents :

Raynald Goudreau, directeur général
Jasmin Bellavance, secrétaire général
Daniel Bellemare, directeur du Service des technologies de l'information et de l'organisation scolaire
Nathalie A. Charette, directrice du Service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire

Le président déclare la séance ouverte.

Parole au président et nouvelles de la FCSQ

. Évoque le dépôt du projet de loi concernant les modifications à la gouvernance des commissions scolaires et fait état de la conférence de presse tenue par les présidences des cinq commissions scolaires de l'Outaouais en réaction à ce dépôt.

Parole aux commissaires

Monsieur Maxime Hupé-Labelle

. Mentionne que les élèves du service de garde de l'école Maria-Goretti ont tricoté une tuque afin de garder au chaud la statue de Guy Lafleur ornant l'entrée de l'hôtel de ville de Thurso.

Monsieur Raymond Ménard

. Fait état des stages vécus par les élèves de l'école Sainte-Famille / aux Trois-Chemins dans le cadre de l'alternance travail-études.

Monsieur Michel Parenteau

. Félicite les élèves ayant remporté des prix lors du Gala des Tigres de l'École secondaire Hormisdas-Gamelin.
. Souligne l'engagement des parents qui participent au mouvement *Je protège mon école publique*, notamment à l'école St-Laurent.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 28 (2015-2016)

Il est proposé par madame la commissaire Anne-Marie Arcand;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2015

RÉSOLUTION 29 (2015-2016)



Il est proposé par madame la commissaire Cécile Gauthier;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 4 novembre 2015 soit adopté tel que présenté et que le secrétaire général soit exempté d'en faire la lecture, les commissaires ayant reçu une copie au moins six heures avant la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rapport des groupes de travail

Comité de parents par monsieur le commissaire Sylvain Tremblay :

- . Formation offerte, le 17 novembre dernier, aux présidences de conseil d'établissement et aux directions d'école afin de favoriser la collaboration de ceux-ci, quant aux processus budgétaires.
- . Projet de loi 86 concernant la gouvernance des commissions scolaires : le comité de parents est en attente d'une grille de consultation en provenance de la Fédération des comités de parents du Québec.

Corporation Internet Papineau par monsieur le commissaire Dany Ouellet :

- . Fait état des modifications réglementaires amenant, potentiellement, des déplacements de tours relais et générant des coûts supplémentaires dans la desserte du territoire

Cœur-des-Vallées en action par monsieur le commissaire Raymond Ménard :

- . Fin du financement offert par la Fondation Chagnon suite au refus du ministère de l'Éducation d'égaliser le montant offert : démarches entreprises afin d'assurer la pérennité financière de l'organisme

Comité relatif aux services éducatifs par monsieur le commissaire Marc-Olivier Bisson :

- . Politique relative aux services de garde en milieu scolaire
- . Plan quinquennal 2015-2020 du Service des ressources éducatives

Carrefour culturel ESTacade par monsieur le commissaire Michel Parenteau :

- . Buckingham en Fête 2016
- . Festival du film au Cœur-des-Vallées

Comité relatif aux affaires financières et matérielles par monsieur le commissaire Michel Parenteau :

- . Tableau de bord mensuel
- . Révision budgétaire 2015-2016

RÉVISION BUDGÉTAIRE 2015-2016 – ADOPTION

RÉSOLUTION 30 (2015-2016)

Attendu les termes de la résolution 137 (2014-2015) ayant pour titre : « Budget 2015-2016 – adoption »;

Attendu l'adoption du plan de redressement qui prévoit la résorption du déficit budgétaire annuel d'ici 2016-2017;

Attendu que la présente révision budgétaire prévoit des revenus de 72 771 533 \$ et des dépenses de 72 771 533 \$;

Attendu la recommandation du comité de vérification lors sa rencontre du 3 décembre 2015;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 9 décembre 2015;

Attendu la recommandation de la directrice des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Michel Parenteau;

QUE le budget révisé 2015-2016 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POLITIQUE RELATIVE À L'ADMISSION ET À L'INSCRIPTION DES ÉLÈVES – ADOPTION

RÉSOLUTION 31 (2015-2016)



Attendu les termes de l'article 239 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q.C.I.-13.3);

Attendu les consultations faites auprès du comité consultatif de gestion et du comité de parents;

Attendu que les membres du Conseil des commissaires ont analysé le projet de politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves lors des comités de travail du 30 septembre, du 28 octobre et du 9 décembre 2015;

Attendu la recommandation du directeur du Service de l'organisation scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Tremblay;

QUE la *Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées* soit adoptée telle que déposée (Réf. Recueil de gestion – 5221-04-01).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CALENDRIER SCOLAIRE 2016-2017 - ADOPTION

RÉSOLUTION 32 (2015-2016)

Attendu qu'en vertu de l'article 238 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q.C.I.-13.3), la commission scolaire établit le calendrier scolaire des écoles en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

Attendu les consultations faites auprès du comité consultatif de gestion, du comité de parents et du comité de relations de travail du personnel enseignant;

Attendu la concertation régionale;

Attendu que les membres du Conseil des commissaires ont analysé le projet de calendrier scolaire lors des comités de travail du 30 septembre et du 9 décembre 2015;

Attendu la recommandation du directeur du Service de l'organisation scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Raymond Ménard;

QUE le calendrier scolaire 2016-2017 soit accepté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE RÉVISION DE DÉCISION EN VERTU DES ARTICLES 9 À 12 DE LA LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE

RÉSOLUTION 33 (2015-2016)

Attendu les termes de la plainte formulée par le parent de l'élève concernée;

Attendu que le comité de révision a analysé la plainte et, conformément aux dispositions de l'article 11 de la *Loi sur l'instruction publique*, le parent a eu l'occasion de présenter ses observations;

Attendu les recommandations formulées par le comité de révision déposées, à huis clos, au Conseil des commissaires lors du comité de travail du 9 décembre 2015;

Après mûres délibérations;

Il est proposé par monsieur le commissaire Dany Ouellet;

QUE le Conseil des commissaires entérine les recommandations du comité de révision;



1809

QUE le Conseil des commissaires mandate le directeur général, la direction des services éducatifs et la direction de l'école concernée à mettre en œuvre les recommandations du comité de révision;

QUE le secrétaire général soit mandaté à transmettre copie de la présente résolution aux parents de l'élève concernée, à la direction de l'école concernée ainsi qu'à la direction des services éducatifs.

Monsieur le commissaire Marc-Olivier Bisson demande le vote.

POUR (7) : Éric Antoine, Marc-Olivier Bisson, Martine Caron, Richard Durocher, Raymond Ménard, Dany Ouellet, Michel Parenteau

CONTRE (0) :

ABSTENTION (3) : Jocelyn Fréchette, Cécile Gauthier, Maxime Hupé-Labelle

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU PERSONNEL-CADRE 2015-2016 – NOMINATIONS

RÉSOLUTION 34 (2015-2016)

Attendu les termes de la résolution 119 (2014-2015) intitulée « Organisation administrative du personnel-cadre pour l'année scolaire 2015-2016 – adoption »;

Attendu le départ à la retraite d'un gestionnaire;

Attendu que ce départ à la retraite constitue une occasion afin d'apporter certains ajustements à l'organisation administrative actuellement en vigueur;

Attendu l'accord de principe du Conseil des commissaires quant au projet modifié d'organisation administrative 2015-2016 proposé par le directeur général lors du comité de travail du 25 novembre 2015;

Attendu les consultations effectuées auprès des deux associations représentant les membres du personnel-cadre de la CSCV;

Attendu que ledit projet sera en vigueur du 4 janvier au 30 juin 2016, étant entendu que l'organisation administrative 2016-2017 fera l'objet des consultations habituelles auprès des deux associations de cadres représentant les membres du personnel-cadre de la CSCV;

Attendu la recommandation formulée par le comité de gouvernance et d'éthique lors de sa rencontre du 24 novembre 2015;

Attendu la recommandation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Éric Antoine;

QUE l'organisation administrative du personnel-cadre 2015-2016 soit adoptée telle que déposée et soit en vigueur à compter du 4 janvier 2016;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POLITIQUE RELATIVE AUX SERVICES DE GARDE EN MILIEU SCOLAIRE – ADOPTION

RÉSOLUTION 35 (2015-2016)

Attendu les termes du projet de *Politique relative aux services de garde en milieu scolaire*;

Attendu la recommandation des membres du comité consultatif de gestion lors de leur rencontre du 23 septembre 2015;

Attendu la recommandation des membres du comité relatif aux services éducatifs lors de leur rencontre du 1^{er} décembre 2015;



1810

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 9 décembre 2015;

Attendu la recommandation de la directrice des ressources éducatives et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Marc-Olivier Bisson;

QUE la *Politique relative aux services de garde en milieu scolaire* soit adoptée telle que déposée (Réf. Recueil de gestion – 5221-09-01) et remplace toute autre politique antérieurement adoptée aux mêmes fins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PRÉRETRAITE GRADUELLE D'UN MEMBRE DU PERSONNEL-CADRE – DÉLÉGATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 36 (2015-2016)

Attendu que le *Règlement d'emploi déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires* balise la notion de préretraite graduelle;

Attendu qu'un membre du personnel-cadre de la CSCV a formellement déposé une demande de préretraite graduelle;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 25 novembre 2015;

Attendu la recommandation du directeur général;

Il est proposé par madame la commissaire Cécile Gauthier;

QUE la demande de préretraite graduelle du membre du personnel-cadre concerné (matricule [REDACTED]^a) soit acceptée;

QUE le directeur général soit mandaté à signer les documents pertinents et à assurer les suivis afférents à la présente décision.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE AU MERCREDI 16 DÉCEMBRE 2015, À 20 HEURES, À LA SALLE DES COMMISSAIRES DU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA CSCV

RÉSOLUTION 37 (2015-2016)

Il est proposé par monsieur le commissaire Éric Antoine;

QUE la séance soit ajournée au mercredi 16 décembre 2015, à 20 heures, à la salle des commissaires, située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 20 h 38.

Jocelyn Fréchette,
Président du Conseil des commissaires

Jasmin Bellavance,
Secrétaire général

^a Des informations ont été retranchées afin de protéger des renseignements personnels.